RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00374
Numéro SIREN : 819 465 964
Nom ou dénomination : ABONDANCE FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 4267

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2019 — 31/12/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Services *		217	218	2083
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 — 2083

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes *	(dont crédit-bail : - mobilier ..... - immobilier : .....)			242 — 2402
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	)	244
Rémunérations du personnel *				250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
Dotations aux amortissements *				254
Dotations aux provisions				256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262 — 35
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 — 2437
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 — -35
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)		347		300
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 — -353

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 — -353

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	) 251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	990		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344		
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
Dont dvers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	
Dont dvers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)				655		
Dont dvers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643		
Dont dvers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645		
Dont dvers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647		
Dont dvers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648		
Dont dvers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	354	-353
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	372	-353

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

cerfa

N° 15948 * 02

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD **2020**

①

Désignation de l'entreprise	ABONDANCE
Adresse de l'entreprise	

Néant ☐*

SIRET 3 1 9 4 6 5 9 6 4 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 4 Durée de l'exercice précédent * | |

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
		Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	STOCKS Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 2 100	070	2 100
		Autres * (3)	072 7	074	7
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 26	086	26
	Charges constatées d'avance *		092	094	
		Total II	096 2 133	098	2 133
		Total général (I + II)	110 2 133	112	2 133

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	- 353
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	647
	Total II Provisions pour risques et charges	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1401
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 70)	172	36
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1487
	Total général (I + II + III)	180	2133

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD **2020**

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABONDANCE — Néant ☒*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	444	446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460		462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476	
Immobilisations financières		480		482	484	486	
TOTAL		490		492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500		502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516
	Constructions	520		522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
	Matériel de transport	550		552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566
TOTAL		570		572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values : Court terme*	Long terme : 19 %	Long terme : 15 % ou 12,8 %	Long terme : 0 %
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABONDANCE

Néant X*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
	TOTAL	680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABONDANCE Néant ☒ *

Exercice ouvert le 12/08/2019 et clos le 31/12/2019 Données en nombre de mois

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée [1]		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	/ /	016	/ /
Date de cessation		/ /		

[1] Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt, le 8 Juin , à 14h30, M. Ondjani Calixte, associé unique et président de la société Abondance Formation, société par actions simplifiée au capital de 1000€, immatriculée au RCS de Evreux sous le numéro 819465964, et dont le siège social est situé au 18 Impasse des tulipes 27400 Incarville

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

A pris les décisions ci-après relatives à :

l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

l'affectation du résultat ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. et se soldant par une perte de 353 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 353 € au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Incarville , le 8 juin 2020,

Calixte Ondjani,

Directeur général

